



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 1 du master mention Mathématiques Appliquées Statistiques**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- M. Thomas Haberkorn Maître de Conférences

Vice-Président du jury :

- M. Bruno Galerne Professeur des Universités

Membres du jury :

- M. Didier Chauveau Professeur des Universités
- Mme Magali Ribot Professeure des Universités

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 14/11/2025

Eric BLOND



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L. 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 2 du master mention Mathématiques Appliquées Statistiques**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- M. Thomas Haberkorn Maître de Conférences

Vice-Président du jury :

- M. Bruno Galerne Professeur des Universités

Membres du jury :

- M. Didier Chauveau Professeur des Universités
- Mme Cécile Carrère Maître de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 14/11/2025

Eric BIOME



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 3 du master mention Mathématiques Appliquées Statistiques**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- Mme Marguerite Zani Professeure des Universités

Vice-Président du jury :

- M. Bruno Galerne Professeur des Universités

Membres du jury :

- | | |
|-----------------------|----------------------------|
| - M. Didier Chauveau | Professeur des Universités |
| - M. Nils Berglund | Professeur des Universités |
| - M. Thomas Haberkorn | Maître de Conférences |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 14/11/2025

Éric BLOND



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 4 du master mention Mathématiques Appliquées Statistiques**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- Mme Marguerite Zani Professeure des Universités

Vice-Président du jury :

- M. Bruno Galerne Professeur des Universités

Membres du jury :

- M. Didier Chauveau Professeur des Universités
- M. Éric Luçon Professeur des Universités

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 14/11/2025



Eric BLOND



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1, D612-33 à D612-36-1 ;
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques;

DECIDE

Article 1 :

Le jury de délivrance du **master mention Mathématiques Appliquées, Statistiques**, au titre de l'année universitaire 2025-2026 est constitué comme suit :

Président du jury :

- M. Bruno GALERNE **Professeur des Universités**

Vice-Président du jury :

- M. Thomas HABERKORN **Maître de Conférences**

Membres du jury :

- | | |
|-----------------------|------------------------------------|
| - M. Nils BERGLUND | Professeur des Universités |
| - M. Didier CHAUVEAU | Professeur des Universités |
| - M. Laurent DELSOL | Maître de Conférences |
| - Mme Marguerite ZANI | Professeure des Universités |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Article 3 :

Le conseil de perfectionnement du **MASTER mention Mathématiques**, est constitué comme suit :

Responsables de formations et de département :

- Julien Barré
- Pierre Debs (directeurs département Mathématiques)
- Bruno Galerne (responsable Master)

Enseignants-chercheurs et enseignants :

- Didier Chauveau
- Thomas Haberkorn
- Marguerite Zani
- Carine Lucas
- Romain Abraham

Personnel administratif en lien avec la formation :

- Anne Liger : Secrétaire de Département
- Charlotte d'Almeida : Secrétaire de Département

Deux représentants du monde professionnel:

- Jérôme Bru, Orange France Telecom, DSI Fleury les Aubrais (intervenant en M2)
- Benjamin Martin, Software développeur, Geovariances, AVON (intervenant en M2)

Un représentant du laboratoire d'adossement :

- Luc Hillairet (Directeur IDP)

Un inspecteur académique :

- Vincent Pantaloni, IA-IPR Mathématiques, Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours

Des étudiants représentant chaque formation:

- M1: Valentin RIOLLAND
- M2 : Jade GANGNEUX, Pauline PANNOZZO

Fait à Orléans, le 9/12/2025

Éric BLOND
